



Réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la Région Nord-Pas-de-Calais

## **SOMMAIRE**

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Objectifs 2012-2013 de la CLE de l'Audomarois.....</b>	<b>4</b>
<b>Travail réalisé par la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois.....</b>	<b>4</b>
<b>1.Respect du SAGE Audomarois : suivi de l'application des mesures du SAGE sur le territoire.....</b>	<b>4</b>
<b>2.Mise en œuvre du SAGE.....</b>	<b>5</b>
<b>3.Révision du SAGE .....</b>	<b>6</b>
<b>4.Fonctionnement de la CLE.....</b>	<b>7</b>
<b>Répartition du temps de travail de l'animatrice de la CLE de l'Audomarois sur la période juillet 2012 – juin 2013 : .....</b>	<b>8</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>8</b>

## Introduction

---

Le document présenté ici correspond au **rapport d'activités de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois** sur la période s'étalant de **juillet 2012 à juin 2013**.

Il s'agit dans un premier temps de faire le point sur les objectifs fixés par la CLE sur cette période, puis d'identifier les différentes actions qu'elle a pu mener pour mettre en œuvre les mesures du SAGE et par conséquent, atteindre ses objectifs annuels.

Les missions de la CLE en phase de mise en œuvre sont très diversifiées et peuvent être scindées en plusieurs thématiques générales qui sont les suivantes :

- suivre l'avancement des programmes d'actions liés au SAGE,
- communiquer sur les résultats obtenus notamment par le biais de l'évaluation annuel du SAGE,
- lancer de nouveaux projets pour mettre en œuvre les programmes d'actions définis dans le SAGE,
- vérifier la compatibilité des nouveaux projets avec les mesures définies dans le SAGE,
- le suivi des relations avec les acteurs institutionnels et les acteurs de terrain.

## **Objectifs 2012-2013 de la CLE de l'Audomarois**

---

Les objectifs de la CLE pour cette période étaient principalement liés à la finalisation de la révision du SAGE Audomarois et au suivi des actions entreprises sur la gestion de la ressource en eau.

## **Travail réalisé par la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois**

---

### ***1. Respect du SAGE Audomarois : suivi de l'application des mesures du SAGE sur le territoire***

#### **Participation de la CLE aux comités de pilotage sur le territoire**

- Suivi et participation aux différents programmes de travail du SmaeAa
  - o Programme PAPI et TRI
  - o Programme de restauration de la libre circulation
- participations aux COPIL du Plan de gestion des Wateringues
- Suivi du PRDE de la CASO
  - o participation aux groupes de travail thématiques
  - o préfiguration et suivi du stage sur l'inventaire des données hydro-écologiques sur le marais audomarois
- ORQUE de Nielles les Bléquin
- Programme Diagnostic Territorial Multi Pression du Bléquin : participation aux réunions de préfiguration du futur DTMP.
- Suivi du contrat de marais
  - o Groupe de travail de rédaction du contrat de marais
  - o Mise en place de l'observatoire à long terme du marais audomarois
  - o Finalisation du programme MAB labellisé en juin 2013
  - o Participation au conseil scientifique
- Programme de la DDTM sur les PAOT
- Programme Interreg pour la gestion et la valorisation des ZH du PNRCMO (travaux de restauration et plaquette de communication)

- Groupe de travail sur la préservation et la valorisation des espaces prairiaux et développement de l'agroécologie du PNRCMO
- Étude de bilan du SDAGE 2010-2015 et préfiguration de la révision du SDAGE

## **2. Mise en œuvre du SAGE**

### **a. Programme « ressource en eau »**

Suite à l'appel d'offre le BE Picardie Forage a été mandaté pour la réalisation des travaux.

Un COPIL a été réalisé le 02.10.12 pour faire le point sur la localisation des piézomètres et les modalités de réalisation des travaux.

Un avenant à la convention de partenariat a été réalisé.

Les conventions avec les propriétaires ont été signées et le dossier de déclaration de travaux validé par la DDTM.

Les travaux ont commencé depuis juillet 2013.

Les résultats des prélèvements seront transmis en septembre et en fonction de ceux-ci les forages d'essais seront réalisés en octobre 2013.

### **b. Compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE**

Une démarche globale a été engagée pour une meilleure prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme.

Un groupe de travail SAGE/ PNRCMO a réalisé un travail avec les collectivités pour la réalisation d'un tableau d'aide à la réflexion pour la mise en compatibilité des différentes pièces constitutives des documents d'urbanisme avec les SAGE révisés.

Ce travail est poursuivi à travers l'implication de la CLE dans la réalisation des PLUi de la CASO et de la CC de Fauquembergues avec une implication forte en fonction des degrés d'avancement de chaque projet.

Une démarche a également été menée par l'AUD de Saint Omer pour évaluer la prise en compte des problématiques inondation dans les documents d'urbanisme en parallèle avec la mise en œuvre du PAPI Audomarois.

### **c. Réflexions sur la thématique de l'assainissement non collectif**

De nombreuses démarches ont été engagées dans le cadre de la réflexion sur l'assainissement non collectif et la définition des zones à enjeux environnementales :

15/01/13 Réunion ANC AEAP : présentation de la nouvelle réglementation concernant l'ANC et les modalités d'intervention dans le cadre du 10<sup>ème</sup> programme de l'AEAP

14/02/13	point ANC CASO : explication de la problématique ANC aux services techniques de la CASO
15/02/13	Réunion ANC AEAP avec les animateurs SAGE
21/03/13	participation au groupe ANC animé par l'AEAP
08/04/13	réunion assainissement Clairmarais : analyse des contrôles de l'ANC et réflexion sur l'enjeu du passage l'AC
11/04/13	Réunion ANC AEAP avec les animateurs définition d'une méthodologie
24/05/13	participation au groupe ANC animé par l'AEAP
04/06/13	réunion avec les SPANC du territoire du SAGE : discussion autour des données disponibles et de la mise en œuvre de la méthode
10/06/13	Réunion ANC AEAP : retour sur la méthodologie proposé pour la définition des zones a enjeux environnementale

Les réflexions et démarches pour la définition des zones a enjeux environnementale vont se poursuivre au 2eme semestre 2013 pour permettre de transmettre a l'AEAP des cartes de préfiguration des zones les plus sensibles.

#### **d. Communication sur le SAGE Audomarois**

- L'Aa lettre de la CLE :
  - lettre de la CLE n°13 en janvier 2013 : finalisation de la révision du SAGE
  - lettre de la CLE n°14 en mai 2013 : préservation et gestion des zones humides
  
- Mise à jour du site Internet et du site Gest'eau suite a l'approbation du SAGE
  
- Présentation de la démarche SAGE dans le cadre d'une journée de coopération internationale avec une délégation d'arméniens

### **3. Révision du SAGE**

L'enquête publique pour la révision du SAGE s'est déroulé du 11 juin au 13 juillet 2012. La commission d'enquete a formulé un avis favorable sous condition que la réserve et les 6 recommandations soient prises en compte.

La CLE a étudié les conclusions et proposé une réponses aux remarques. Les conclusions et les réponses proposés ont été présentés et valisé par délibération en CLE du 25 septembre 2012.

Les documents amendés ont ensuite été envoyés aux services de la préfecture pour validation.

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 15 janvier 2013.

Suite a cette approbation un travail a été mené pour finaliser la mise en page du documents et de la version informatique sous forme d'un CD-rom interactif en mars 2013. Suite a l'impression du document les nouveaux SAGE ont été distribués aux partenaires.

#### **4. Fonctionnement de la CLE**

##### **a. Démarche pour le renouvellement des membres de la CLE :**

Le mandat de 6 ans de nomination des membres de la CLE par arrêté préfectoral est arrivé a échéance le 14 juin 2013. Des démarches ont été engagées pour que les structures constitutives de la CLE désignent leur référents afin de procéder au renouvellement de la CLE dans les meilleurs délais. La réception des délibérations des structures est en cours.

##### **b. Réunions de la CLE**

###### ➤ Réunion de CLE du 25 septembre 2012 :

Ordre du jour :

- ⤴ Présentation des rapports d'enquête
- ⤴ Présentation des conclusions et réserves de la Commission d'enquête
- ⤴ Propositions de réponses et délibération
- ⤴ Présentation de la déclaration environnementale

###### ➤ Réunion de CLE du 11 décembre 2012 :

Ordre du jour :

- ⤴ Bilan de l'activité de la CLE sur la période 2011-2012 et objectifs 2013
- ⤴ Présentation du Tableau de bord 2011/2012 et avancement de la mise en œuvre du SAGE
- ⤴ Présentation de l'avancement de l'étude de prospection de la ressource en eau
- ⤴ Présentation du projet de Champs d'Inondation Contrôlés du SmaageAa

###### ➤ Réunion de CLE du 06 avril 2013 :

Ordre du jour :

- ⤴ Présentation du Contrat de Marais
- ⤴ Présentation du Pôle de Recherche et Développement sur l'Eau
- ⤴ Explication de la nouvelle donne réglementaire et financière sur l'assainissement non collectif

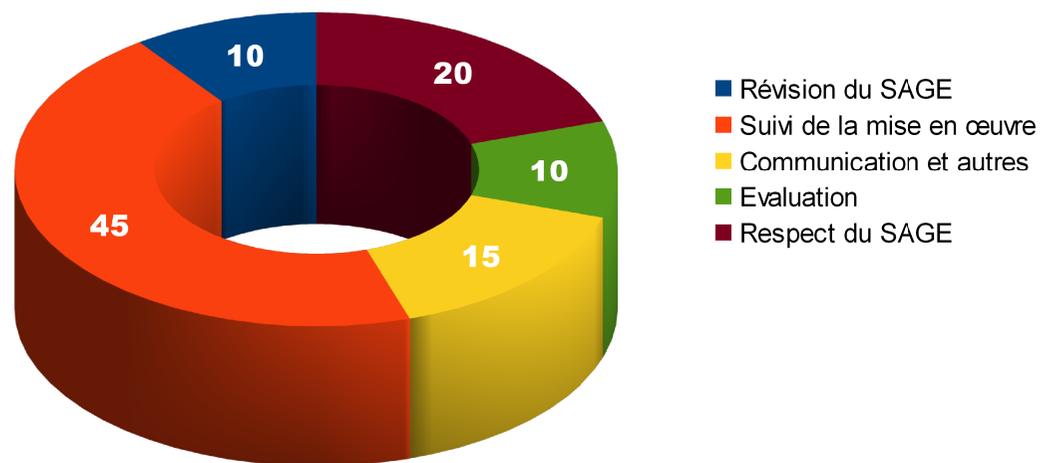
- ⤴ Présentation de la démarche sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE
- ⤴ Procédure de renouvellement de la CLE

## Répartition du temps de travail de l'animatrice de la CLE de l'Audomarois sur la période juillet 2012 – juin 2013 :

Le temps de travail de l'animatrice de la CLE s'est réparti approximativement pour la période juillet 2012 – juin 2013 de la manière suivante :

### Représentation des réalisations par ETP

SAGE Audomarois



## Conclusion

---

La Commission Locale de l'Eau a atteint ses objectifs fixés durant l'année 2011-2012. En particulier le planning prévisionnel de révision du SAGE a été tenu et devrait permettre sous réserve du bon déroulé de la fin de l'enquête publique de tenir les délais d'approbation fixés à fin décembre 2012. De nombreuses études ont été poursuivies, suivies. Par ailleurs, les études sur la ressource en eau ont mobilisé les acteurs sur une bonne gestion de la ressource. La signature d'une convention garantira le maintien de principes de gestion sur le territoire.

Les objectifs de la CLE pour l'année 2012-2013 seront principalement axés sur la finalisation de la révision du SAGE et la poursuite des démarches de prospection de ressource en eau. De plus l'engagement d'une démarche sur la traduction des SAGE dans les documents d'urbanisme et la réalisation d'un porteur de connaissance du SAGE à destination des élus (prévue dans le nouveau SAGE) seront proposés comme enjeux pour l'année 2013.